

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 71

présenté par
M. Ramos

AVANT L'ARTICLE 54L'intitulé du chapitre 1^{er} est complété par les mots :

« et des centres-bourgs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Considérant que la revitalisation de la France passe par les centre villes, il apparait important d'y associer les centres-bourgs.

Le présent amendement propose donc d'étendre cette notion aux centres-bourgs, en changeant l'intitulé du chapitre 1^{er} du titre IV.